

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2.3 de l'ordre du jour

CX/EXEC 25/88/2 Add.2

Juin 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

14-18 juillet 2025

EXAMEN CRITIQUE – PARTIE III¹

Note: Pour obtenir des informations d'ordre général sur le présent examen critique, ainsi que sur les examens critiques concernant la 25^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA), la 17^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) et la 23^e session du Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV), veuillez consulter le document publié sous la cote CX/EXEC 25/88/2. S'agissant des examens critiques relatifs à la 55^e session du Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) et à la 11^e session du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), veuillez consulter le document portant la cote CX/EXEC 25/88/2 Add.1.

1. Structure des annexes

Les travaux des différents comités sont traités dans des annexes distinctes. Chaque annexe est structurée comme suit:

1. informations générales sur le comité et la session en question;
2. Observations d'ordre général (secrétariat et présidence).
3. État d'avancement des travaux (bilan).
4. Observations spécifiques pour chaque activité (secrétariat et présidence).

2. Liste des annexes

Annexe 1: Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, 44^e session

¹Le présent document concerne la 44^e session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Annexe 1

1. Informations générales

Comité	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)		
Hôte	Hongrie	Président	M. Attila Nagy
Session en question	44 ^e session	5-8 mai et 14 mai 2025	
Prochaine session	45 ^e session	9-13 mars 2026	
Rapport	REP25/MAS		

2. Observations d'ordre général

Observations du secrétariat du Codex:

La 44^e session du CCMAS, qui s'est tenue en ligne, a réuni de nombreux participants qui représentaient 74 pays membres, une organisation membre et 21 organisations ayant le statut d'observateur. Bien que le dialogue en présentiel n'ait pas été possible, les débats ont été constructifs et les participants ont fait preuve d'esprit de compromis, sachant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés de manière approfondie et que les suites à donner ont été clairement définies. Une réunion du groupe de travail en ligne sur l'approbation et un webinaire consacré aux plans d'échantillonnage, qui ont eu lieu avant la 44^e session du CCMAS, ont permis de faciliter certains débats complexes et donc la prise de décisions pendant la séance plénière.

Le Comité a transmis certaines méthodes pour les jus de fruits et pour les produits cacaotés et le chocolat, en vue de leur adoption/révocation par la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), à sa 48^e session, dans le cadre de l'examen des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999) qu'il mène actuellement. D'autres méthodes pour les produits susmentionnés, et pour d'autres groupes de produits proposés en séance plénière et par le Secrétariat du Codex, nécessitaient un examen plus approfondi. Le Comité a établi/reconduit un groupe d'experts des jus de fruits et deux groupes de travail électronique pour poursuivre ces travaux. Le réexamen du type de la méthode ISO 1871 pour les protéines dans le quinoa a été renvoyé à la 45^e session du Comité afin que l'on dispose de plus de temps pour se pencher sur cette question.

Le Comité a soumis la liste des «Facteurs de conversion de l'azote en protéines» (Nx) à la Commission, afin que celle-ci approuve, à sa 48^e session, son insertion en tant qu'annexe dans la norme CXS 234-1999, et est convenu de publier sur le site web du Codex le document d'information sur les *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004). Les critères de performance numériques sur les teneurs en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires seront communiqués au CCFA, pour examen plus approfondi.

Les travaux en cours concernent l'examen des méthodes qui faciliteraient le travail du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) sur l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes; l'harmonisation des noms des principes figurant dans la norme CXS 234-1999, le but étant de faciliter l'élaboration future d'une base de données sur les méthodes d'analyse; l'examen des plans d'échantillonnage figurant dans la norme CXS 234-1999; et les approches en matière d'échantillonnage utilisées pour les produits en vrac et les lots hétérogènes.

Il convient de noter que l'un des problèmes auxquels est confronté le Comité tient au fait que, lors de l'examen des méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234 et des normes relatives à des produits correspondantes, des problèmes nécessitant une communication avec le comité s'occupant du produit concerné pourraient se présenter. Toutefois, de nombreuses méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234 concernent des dispositions que l'on trouve dans des normes relatives à un produit qui ont été élaborées par un comité qui n'existe plus ou qui a été ajourné *sine die*. Le Comité, parmi ses compétences, a la possibilité d'apporter des changements aux méthodes d'analyse ayant trait aux normes susmentionnées, mais un problème se pose lorsqu'il faut clarifier le but de la disposition dans ce type de norme portant sur un produit ou lorsqu'il est proposé d'amender une disposition pour faciliter le choix de la méthode d'analyse ou pour la faire mieux correspondre à une méthode d'analyse. Ce problème ne se limite pas à l'examen des méthodes d'analyse (voir les points 4 et 6), il concerne aussi la mise à jour des facteurs de conversion de l'azote (voir le point 2) et l'harmonisation des noms des dispositions dans la norme CXS 234 (voir le point 11), pour lesquelles il faudra que le comité concerné communique un avis. Le Comité exécutif de la Commission souhaitera peut-être donner des indications sur la manière dont cette communication peut se dérouler lorsqu'un comité est ajourné *sine die* ou n'existe plus.

Observations de la présidence:

La 44^e session du Comité s'est tenue en ligne pour des raisons financières et non en raison de la pandémie, ce qui était le cas de la 41^e session (2021). Malgré les difficultés inhérentes à une réunion en ligne, les travaux se sont bien déroulés et ont été menés efficacement. Je souhaiterais remercier tous ceux dont la participation a été rendue difficile par le fait que les séances se sont tenues très tôt ou très tard en raison du décalage horaire.

Pour la 43^e session du Comité, nous avons choisi un format hybride qui nous a permis de nous faire une idée des principaux problèmes liés à l'interprétation à distance qui pourraient éventuellement causer des perturbations. Ainsi, aucun problème lié à l'interprétation n'est survenu pendant la 44^e session du Comité, dont les travaux se sont déroulés en trois langues.

Par rapport à une session en présentiel (qui dure en général environ 20 heures au total), nous avons disposé de beaucoup moins de temps lors de la 44^e session du Comité, à savoir environ 11 heures. Nous avons donc prévu des durées légèrement plus courtes lors de l'élaboration de l'ordre du jour. Malgré cette contrainte, nous avons réussi à mener à bien toutes les tâches prévues et avons pu élaborer des propositions bien fondées en vue de la 48^e session de la Commission.

Outre une importante réduction des coûts pour le pays hôte, la tenue en ligne de la 44^e session du Comité a permis aux délégués et aux pays membres de n'avoir aucun frais de déplacement, ce qui a eu une incidence manifeste sur le taux de participation. En effet, 40 à 45 membres participent en général aux sessions en présentiel, alors que 74 membres ont participé à la 44^e session du Comité. Le format hybride adopté pour la 43^e session du Comité n'a pas fait augmenter la participation, mais le niveau d'inclusion s'est considérablement amélioré à la 44^e session, grâce au format en ligne.

3. État d'avancement des travaux

Thème	Numéro de travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Méthodes d'analyse/critères de performance/plan d'échantillonnage pour les dispositions figurant dans les normes du Codex (CXS 234-1999)	En cours	-	Adoption/ Révocation
2. Inclusion des «facteurs de conversion de l'azote en protéines», sous forme d'annexe aux <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999)	-	-	Adoption
Pour information			
3. Document d'information sur les <i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004)	Pour publication sur le site web du Codex		
4. Examen de méthodes d'analyse figurant dans plusieurs normes relatives à des produits	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
5. Méthode d'analyse pour les protéines dans le quinoa	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
6. Examen des méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234: méthodes sélectionnées parmi les ensembles de méthodes exploitables pour les jus et de fruits et pour les produits cacaotés et le chocolat	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
7. Examen des plans d'échantillonnage (CXS 234-1999)	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
8. Document de travail sur les plans d'échantillonnage pour les produits en vrac, y compris pour la détection des mycotoxines	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
9. Méthodes d'essai: teneurs en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires (CXS 192-1995)	Pour examen lors d'une future session du CCMAS.		
10. Méthodes d'essai: étiquetage de précaution relatif aux allergènes (CXS 1-1985)	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		
11. Harmonisation des noms et du format des principes (CXS 234-1999)	Pour examen par le CCMAS à sa 45 ^e session		

4. Observations spécifiques

1. Méthodes d'analyse/critères de performance/plan d'échantillonnage pour les dispositions des normes du Codex (CXS 234-1999), paragraphes 19, 27, 45, 59, alinéa i, et 86, alinéa i, et annexe II, partie 1

État d'avancement et observations du secrétariat:

Une des principales tâches du Comité consiste à approuver les méthodes d'analyse et les plans d'échantillonnage qui lui sont communiqués par les comités du Codex s'occupant de produits et à examiner les méthodes figurant dans la norme CXS 234-1999 pour s'assurer qu'elles restent à jour.

Le Comité a accompli des progrès en ce qui concerne l'examen des ensembles de méthodes exploitables pour les jus de fruits et pour les produits cacaotés et le chocolat, et certaines méthodes d'analyse faisant partie de ces ensembles exploitables sont transmises à la Commission, pour adoption à sa 48^e session. Il reste des questions en suspens concernant ces deux ensembles exploitables (voir le point 6).

Le Comité a examiné les recommandations concernant les méthodes d'analyse et les plans d'échantillonnage proposés pour adoption, y compris certaines questions qui restaient en suspens depuis sa 43^e session, et a transmis les méthodes suivantes à la Commission, pour adoption à sa 48^e session:

- Les méthodes d'analyse soumises par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).
- La méthode pour le chlorure de sodium dans le sel de qualité alimentaire et le plan d'échantillonnage correspondant, à la demande du Comité du CCFA.
- La méthode pour déterminer le chlorure sous forme de chlorure de sodium dans la viande séchée, sur la base de la réponse apportée par le CCAFRICA à une question émanant de la 42^e session du CCMAS.
- Les méthodes pour le sel/chlorure de sodium dans le beurre et le fromage, le but étant de s'assurer qu'elles sont à jour.
- Les critères de performance numériques pour le chlorure de sodium et le sel dosé en tant que chlorure sous la forme de chlorure de sodium dans certains poissons et produits de la pêche.

Les exemples de méthodes et de principes qui répondent à ces critères de performance numériques, ainsi que les critères de performance numériques pour le cuivre et le fer dans les produits à base de matière grasse laitière, ont également été mis à jour. Ces mises à jour seront communiquées à la Commission, à sa 48^e session, pour information.

La détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum était en suspens depuis la 43^e session du CCMAS. Le groupe de travail en ligne sur l'approbation, qui s'était réuni avant les séances en plénière, a pu orienter les débats complexes sur cette question, ce qui a permis au Comité, à sa 44^e session, de convenir de transmettre la méthode, accompagnée d'une note de bas de page, à la Commission, pour adoption à sa 48^e session en tant que méthode de type IV, à titre exceptionnel, conformément à la section 3.9, alinéa v du document d'information «Orientations complètes concernant le processus de communication, d'examen et d'approbation des méthodes à inclure dans la norme CXS 234», car une méthode de type I existait déjà pour cette disposition.

Observations de la présidence:

Les principales tâches stratégiques du Comité sont les suivantes: la révision de la norme CXS 234-1999, qui est en cours; l'harmonisation des méthodes et des procédures d'échantillonnage figurant dans le système documentaire du Codex; et la simplification de la documentation, ce qui consiste à intégrer toutes les méthodes et procédures d'échantillonnage dans la norme CXS 234-1999. En outre, des efforts sont actuellement menés afin de généraliser la mise en place d'un environnement réglementaire moderne fondé sur des paramètres de performance.

Le Comité a accompli des progrès dans tous ces domaines. Un nouveau groupe de produits est entré en phase de révision, sachant que la liste des méthodes est constamment élargie, et un examen exhaustif des normes de l'ensemble du Codex Alimentarius a débuté afin de mettre à niveau les méthodes. Une fois achevé ce travail, toutes les méthodes et procédures d'échantillonnage seront regroupées dans la norme CXS 234-1999, ce qui permettra de faire en sorte qu'elles soient harmonisées et que l'on puisse y accéder plus facilement.

2. Inclusion des «facteurs de conversion de l'azote en protéines», sous forme d'annexe aux *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999), paragraphe 11, alinéa vi, et annexe III

État d'avancement et observations du secrétariat du Codex:

La Commission, à sa 47^e session, a renvoyé au CCMAS l'annexe à la norme CXS 234-1999 portant sur les facteurs de conversion de l'azote en protéines et lui a demandé: i) de mettre à jour la liste des facteurs de conversion de l'azote en protéines figurant dans la partie 3 de l'appendice II du document REP24/MAS et de veiller la cohérence de ces facteurs de conversion avec ceux qui figurent dans les normes relatives aux produits; ii) d'examiner la demande du CCNFSDU concernant l'inclusion du facteur de conversion pour les préparations de suite; iii) de soumettre à nouveau l'annexe à la Commission en vue d'une future adoption.

Le Comité a examiné la liste révisée des facteurs de conversion et est convenu de la transmettre à la Commission, pour approbation à sa 48^e session, en vue de son inclusion sous forme d'annexe à la norme CXS 234-1999, et a noté que la liste contenait les facteurs de conversion qui avaient été convenus par les comités concernés et étaient référencés soit dans des normes relatives à des produits soit dans la norme CXS 234-1999. Il a été indiqué que la liste continuerait à être mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux facteurs de conversion étaient convenus par les différents comités s'occupant de produits dont la mission était de communiquer ces facteurs de conversion.

Des incohérences ont été constatées en ce qui concerne les facteurs de conversion pour les produits à base de soja, lesquelles devraient être examinées à l'avenir. Le Comité du Codex se penchera sur les modalités de l'examen des facteurs de conversion dans les cas où le facteur de conversion a été élaboré par un comité ajourné *sine die* et qu'un tel examen serait nécessaire.

Observations de la présidence:

Dans tous les domaines, il est essentiel d'harmoniser et d'éliminer les incohérences dues au fait que l'on élabore des normes depuis plus de 60 ans. La teneur en protéines est la base d'une nutrition adéquate et est un des éléments qui doit obligatoirement figurer sur l'étiquetage. Il est donc tout à fait naturel que les facteurs de conversion utilisés dans les méthodes de détermination de la teneur en protéines aient été eux aussi examinés. À la suite de cet examen, une liste des valeurs de calcul utilisées dans les normes du Codex a été établie. En outre, un problème systémique a été constaté, lequel devra être réglé ces prochaines années afin de garantir la clarté dans tous les domaines en ce qui concerne la méthode correcte à adopter pour déterminer la teneur en protéines dans des produits.

3. Document d'information concernant les *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004), paragraphe 100 et annexe IV

État d'avancement et observations du secrétariat du Codex:

Le Comité est convenu de publier le document d'information concernant les *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004) sur le site web du Codex. Ce document d'information a été établi afin de faciliter la mise en œuvre de la version révisée des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004). Dans le même temps, le document d'information intitulé «Exemples concrets de plans d'échantillonnage» sera retiré du site web du Codex, car il est fondé sur des hypothèses qui ne sont pas toujours conformes à la réalité.

Le document d'information comprend des applications mobiles consacrées aux plans d'échantillonnage – une première pour le Codex. Cette approche consistant à fournir des applications est une démarche novatrice qui améliorera l'application pratique des directives CXG 50-2004, car les utilisateurs pourront établir des plans d'échantillonnage en insérant dans l'application des paramètres spécifiques, qui permettront de vérifier que des produits alimentaires sont conformes aux dispositions portant sur la composition, les contaminants chimiques ou biologiques ou les résidus de pesticides figurant dans les normes du Codex.

Observations de la présidence:

Toute activité d'inspection repose sur des plans d'échantillonnage bien conçu et bien mis en œuvre. La révision de la norme CXG 50-2004 était donc une tâche essentielle pour le Comité. Toutefois, les analytes, les produits et les travaux d'évaluation associés aux analyses sont si complexes que le Comité a décidé de mettre au point un document d'information. Ce travail a déjà commencé et se poursuivra à l'avenir. Ce document en évolution constante, étayé par des exemples, aidera tous les utilisateurs à interpréter correctement la norme CXG 50-200 et à utiliser le livre électronique correspondant.

4. Examen des méthodes d'analyse figurant dans diverses normes relatives à des produits, paragraphe 27

État d'avancement:

Une fois terminé l'examen des ensembles de méthodes exploitables pour les graisses et les huiles, pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et pour le poisson et les produits de la pêche, le secrétariat du Codex a transféré les méthodes d'analyse figurant dans les normes relatives à des produits vers la norme CXS 234-1999 et les a remplacé par un renvoi à cette même norme, conformément au *Manuel de procédure du Codex*. Toutefois, lorsque ces amendements ont été apportés, il a été remarqué que certaines méthodes d'analyse concernant ces ensembles exploitables n'avaient pas été examinées et il a été demandé au Comité de les examiner et, le cas échéant, de fournir les informations manquantes sur ces méthodes (par exemple, le principe et le type).

Étant donné qu'un nombre considérable de méthodes devaient être examinées, le Comité n'a pas été en mesure de terminer l'examen pendant la session. Un groupe de travail électronique a été établi et chargé de poursuivre cet examen et de communiquer des recommandations au Comité, à sa 45^e session, pour examen. Pour le moment, les méthodes d'analyse dont l'examen est en suspens ne seront pas transférées vers la norme CXS 234-1999 et seront maintenues dans les normes respectives.

Observations de la présidence:

L'examen des méthodes associées à un groupe de produits donné est une tâche complexe, qui demande souvent d'amender les normes relatives à des produits correspondantes. Outre les importants progrès accomplis, nous avons déterminé les tâches qu'il restait à accomplir pour les groupes dont l'examen n'est pas encore terminé et nous avons donc élargi la liste des travaux que nous menons en continu en y ajoutant un nouveau groupe de produits.

5. Méthodes d'analyse des protéines dans le quinoa, paragraphe 39, alinéa ii, et annexe II, partie 2

État d'avancement:

Le Comité, à sa 43^e session, a approuvé la méthode ISO 1871 pour déterminer les protéines dans le quinoa, en tant que méthode de type IV, et a noté que le type pourrait être réexaminé si davantage d'informations (catalyseurs, réactifs et conditions, par exemple) étaient fournies. Une lettre circulaire a été diffusée afin d'obtenir ces informations, mais les informations qui avaient été communiquées au moment de la réunion du groupe de travail sur l'approbation qui s'est tenue avant la 44^e session du Comité n'ont pas permis à celui-ci de parvenir à un consensus. D'autres informations ont été communiquées après la réunion du groupe de travail sur l'approbation, lesquelles figurent dans le document de séance 19 (CRD19).

Ce sujet est plutôt complexe et sera examiné plus avant lors de la 45^e session du Comité.

Observations de la présidence:

La validation de méthodes est un processus extrêmement complexe qui nécessite la participation de nombreuses parties prenantes et la mise à disposition de données détaillées. Étant donné que l'évaluation de ces données prend un temps considérable, le Comité, à sa 44^e session, a décidé de reporter à sa session suivante l'examen des informations communiquées.

6. Examen des méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234: méthodes sélectionnées parmi les ensembles de méthodes exploitables pour les jus et de fruits et pour les produits cacaotés et le chocolat

6.1 Ensemble de méthodes exploitables pour les jus de fruits, paragraphe 70, alinéa i, et annexe II, partie 3

État d'avancement et observations du secrétariat du Codex:

Le Comité a recommandé l'adoption ou la révocation de certaines méthodes d'analyse faisant partie de cet ensemble exploitable (voir le point 1) et, en outre, est convenu de conduire des études supplémentaires sur les méthodes qui figurent dans la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) et qui ne comportent pas de dispositions numériques et celles qui figurent dans soit dans la norme CXS 247-2005, soit dans la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) et qui comportent ce type de dispositions, mais qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi.

Une des difficultés qui se présente lors de l'examen de méthodes d'analyse pour ce groupe de produits tient au fait que, dans de nombreux cas, il n'y a pas de spécifications/dispositions numériques pour certaines dispositions ayant trait à la qualité et à l'authenticité des jus de fruits, or c'est une condition préalable à l'approbation de méthodes ou à la justification de leur pertinence. Le Comité a donc décidé de réunir un

groupe d'experts sous les auspices de l'Association internationale des jus de fruits et de légumes (IFU) afin que celui-ci se penche sur cette question plutôt complexe.

Ce n'est pas la première fois que cette approche est adoptée au Codex. Elle avait, par exemple, été utilisée pour examiner des méthodes d'analyse pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses, dans le cadre de l'élaboration initiale des *Directives générales sur l'échantillonnage*, ainsi que lors des débats initiaux sur les méthodes d'analyse tenus au sein du Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur les jus de fruits et légumes. Cette approche permettra à des spécialistes du domaine de réaliser un travail préparatoire pour le Comité, après quoi les membres seront en mesure d'examiner les conclusions de ce groupe d'experts et de prendre des décisions de manière ouverte et transparente. L'IFU s'est engagée à assembler un groupe d'experts mondiaux diversifié mais bien ciblé, lesquels seront sélectionnés en fonction de leurs compétences techniques spécifiques. La taille de ce groupe sera limitée afin de favoriser son efficacité.

Observations de la présidence:

L'examen des méthodes liées aux jus de fruits se déroule dans un format spécial en raison de plusieurs circonstances particulières. La norme sur le produit en question propose une réglementation tournée vers l'avenir en matière de prévention de la fraude et de garantie de l'authenticité dans le cadre de la production et de la distribution de jus de fruits. Toutefois, nous avons constaté que ce domaine très important ne pouvait pas être convenablement analysé en recourant aux principes d'évaluation classiques du Comité. Ainsi, avec le soutien de l'IFU et grâce à la création d'un groupe de travail d'experts dédié, un document spécialisé est en cours d'élaboration. Ce document contiendra les informations techniques nécessaires en ce qui concerne la détection du frelatage, ce qui permettra de déterminer les méthodes ou les critères de performance qui conviennent. Étant donné que le Codex élabore actuellement des directives sur la prévention et le contrôle de la fraude alimentaire, cet effort conjoint est un exemple précieux dont on pourrait s'inspirer pour d'autres domaines.

6.2 Ensemble des méthodes exploitables pour les produits cacaotés et le chocolat, paragraphe 86, alinéa ii, et annexe II, partie 3

État d'avancement:

Le Comité a recommandé l'adoption ou la révocation de certaines méthodes d'analyse faisant partie de cet ensemble exploitable (voir le point 1), tandis que d'autres méthodes nécessitaient un examen plus approfondi. Le groupe de travail électronique a été reconduit afin de poursuivre l'analyse de ces méthodes, en vue de leur examen par le Comité, à sa 45^e session.

Observations de la présidence:

Le groupe de travail électronique mis en place par le Comité, à sa 43^e session, avait déjà examiné une partie de ces méthodes et poursuit ce travail. Nous remercions tout particulièrement la Serbie, qui dirige le groupe de travail électronique, de continuer à coordonner les efforts ayant trait à ce groupe de produits.

7. Examen des plans d'échantillonnage (CXS 234-1999), paragraphe 118

État d'avancement:

Le Comité est convenu de reconduire le groupe de travail électronique afin que celui-ci examine les plans d'échantillonnage figurant dans la norme CXS 234-1999, en mettant l'accent sur les différentes approches en matière de placement des plans d'échantillonnage dans les normes du Codex, ainsi que sur le format et le contenu des plans d'échantillonnage. Le groupe de travail électronique se penchera également sur la question de savoir qui est chargé de définir les paramètres qui déterminent comment le plan d'échantillonnage sera appliqué. La communication avec les comités s'occupant de produits qui sont concernés sera essentielle dans le cadre de ces futurs travaux.

Observations de la présidence:

Les directives CXG 50-2004, et les documents et logiciels correspondants, permettent d'adopter une nouvelle approche en matière d'élaboration de plans d'échantillonnage. Afin de favoriser l'adoption de cette nouvelle approche, il est nécessaire de déterminer qui doit définir les paramètres spécifiques qui sont nécessaires pour élaborer un plan et quelle forme ils doivent prendre. En outre, il est nécessaire de mener un examen exhaustif de l'ensemble du système documentaire du Codex en ce qui concerne les méthodes d'échantillonnage.

8. Document de travail sur les plans d'échantillonnage pour les produits en vrac, y compris pour la détection des mycotoxines, paragraphe 119

État d'avancement:

Lors des travaux de révision des directives CXG 50-2004, il a été indiqué qu'il serait intéressant de se pencher sur les approches actuelles en matière d'échantillonnage pour les produits en vrac et les lots hétérogènes, y compris pour la détection des mycotoxines. Le Comité est convenu de mettre au point un document de travail portant sur les plans d'échantillonnage pour les produits en vrac et les lots hétérogènes, y compris pour la détection des mycotoxines, en vue de son examen par le Comité à sa 45^e session. Le Comité communiquera et collaborera avec le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF), qui est chargé de l'élaboration de plans d'échantillonnage pour la détection des mycotoxines, lesquels sont actuellement incorporés dans la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995).

Observations de la présidence:

Comme indiqué précédemment, il est essentiel d'examiner l'ensemble du système documentaire du Codex à la lumière des principes modernes de la conception de plans d'échantillonnage. En raison de leur important facteur de risque, les mycotoxines sont le premier domaine que le Comité examinera à l'aide de ces nouveaux outils.

9. Méthodes d'essai: teneur en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires (CXS 192-1995), paragraphe 125 et annexe V

État d'avancement et observations du secrétariat du Codex:

À sa 51^e session, le CCFA est convenu de fixer des teneurs en nitrates et en nitrites incorporés et résiduels dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995), mais des questions spécifiques sur les méthodes d'essai ont été soulevées et portées à l'attention du CCMAS afin que celui-ci fournisse des avis au CCFA, à sa 52^e session.

Le CCMAS a approuvé les critères de performance numériques pour la teneur en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires, ainsi que les exemples de méthodes correspondants, qui ont été établis à la demande du CCFA. La liste des méthodes communiquée par le CCFA a également été examinée par le CCMAS, y compris une méthode supplémentaire publiée récemment. Les recommandations du CCMAS seront transmises au CCFA, en vue de leur examen approfondi.

Observations de la présidence:

Il est fondamental que les différents comités collaborent étroitement si l'on veut créer un système de normes cohérent et pratique. Les questions techniques soumises par le CCFA sont un exemple récent de ce type de coopération réussie. Le CCFA n'a pas seulement sollicité l'avis du CCMAS au sujet de limites déjà adoptées, il a également demandé un examen de nouvelles limites proposées. Le fait que nous ayons trouvé plusieurs produits pour lesquels les limites proposées ne pouvaient actuellement pas être mesurées avec précision montre l'importance de cette collaboration. Il est crucial que le CCFA dispose de ces informations pour prendre des décisions éclairées. Peut-on appliquer une nouvelle limite si l'on ne dispose pas d'une méthode de vérification qui convienne? Ou faut-il encourager les instituts de recherche à mettre au point de nouvelles méthodes permettant de vérifier les seuils proposés?

Ce type de réflexion conjointe peut favoriser la mise en place de cadres réglementaires qui fonctionnent efficacement, pas seulement sur le papier, mais également en pratique, et qui permettent de produire des aliments sans danger.

10. Méthodes d'essai: étiquetage de précaution relatif aux allergènes (CXS 1-1985), paragraphe 127

État d'avancement:

À sa 47^e session, le CCFL a demandé un avis sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage normalisées utilisées pour l'évaluation des risques liés aux allergènes dans les aliments. Des travaux à ce sujet sont en cours au sein du CCMAS et un groupe de travail électronique poursuivra l'examen de la question posée par le CCFL, puis achèvera l'analyse des méthodes liées à l'étiquetage de précaution des allergènes, en vue de leur examen par le CCMAS, à sa 45^e session, et de la communication d'une réponse au CCFL, à sa 49^e session².

² REP23/MAS, paragraphe 17.

Observations de la présidence:

Malheureusement, les allergènes sont un problème croissant. Comme toujours, une réglementation adéquate passe par des méthodes de mesures fiables. Cet exemple montre, lui aussi, que la coopération entre différents comités, en l'occurrence le CCFL et le CCMAS, est essentielle. Sur la base de données sanitaires, nous pouvons évaluer les méthodes existantes et proposer des approches analytiques qui conviennent, tant dans l'optique d'une autosurveillance que de vérifications externes dans ce domaine crucial.

11. Harmonisation des noms et du format des principes (CXS 234-1999), paragraphe 147 et annexe VI**État d'avancement et observations du secrétariat du Codex:**

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'examen de la norme CXS 234-1999 et vise à assurer la cohérence de la terminologie employée dans cette norme. Cette cohérence facilitera les travaux consacrés à la base de données sur les méthodes d'analyse. Les travaux sont en cours dans le cadre du groupe de travail électronique. Il sera nécessaire de communiquer avec les comités concernés et de solliciter leur avis pour certaines parties des travaux, au fur et à mesure de leur déroulement.

Observations de la présidence:

Grâce au soutien du Ministère et des autorités centrales de Hongrie, nous sommes en mesure de commencer à établir une base de données fondée sur la norme CXS 234-1999. Dans le cadre des systèmes de normalisation traditionnels fondés sur des documents et, en particulier, de l'élaboration d'une base de données informatique, la gestion de données harmonisées et l'utilisation de structures de données uniformes (des systèmes de classification des produits, par exemple) sont indispensables.

La mise au point de la base de données et l'examen des documents du Codex exigent des efforts d'harmonisation sur le long terme. Nous serons ensuite en mesure de proposer une terminologie cohérente et claire pour la norme CXS 234-1999 et les normes relatives à des produits correspondantes, ainsi que l'approbation d'amendements adéquats.